



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Concours des Prairies fleuries

POUR QUI ?	<i>Agriculteurs, Apiculteurs, Collectivités, habitants etc.</i>
POURQUOI ?	<i>Reconnaître l'excellence professionnelle des agriculteurs qui entretiennent des prairies naturelles fleuries Proposer une nouvelle MAE à obligation de résultats et l'expérimenter à grande échelle dans la perspective de la nouvelle PAC</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>Atout : conservation de la biodiversité ordinaire Atout : MAE à obligation de résultat et non obligation de moyens d'où contractualisation importante : 130 agriculteurs / 1800 ha en 2 ans Atout : concours à la Trame verte et bleue Limite : capacité de financement Etat / Europe nouvelle MAE Herbe 07</i>
UNE DIMENSION NATIONALE	<i>Expérimentation débutée dans le Massif des Bauges : mise au point MAE Herbe 07 20 territoires dont 8 PNR expérimentent la MAE en 2008 Concours national 13 PNR et 5 PN lancé en 2010 Expérimentation future MAE résultat prairies naturelles d'Europe</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>Capacité à innover et expérimenter cette mesure</i>
QUAND ?	<i>mi juin 2010</i>
OU ?	<i>Parc naturel régional du Massif des Bauges Département de la Savoie Albanais savoyard : 4 e édition du concours dans le Massif des Bauges</i>
QUI ?	<i>Camille BOISSET : c.boisset@parcdesbauges.com Philippe MESTELAN : p.mestelan@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40</i>



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Un corridor biologique entre les Massifs des Bauges et de la Chartreuse

POUR QUI ?	<i>Habitants de la zone concernée, habitants des deux PNR, habitants de Chambéry métropole, générations futures public particulier ciblé : scolaires des communes du corridor</i>
POURQUOI ?	<i>Préserver, restaurer et gérer toutes les continuités écologiques entre les deux massifs pré-alpins des Bauges et de la Chartreuse</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>atout : des communes et un EPCI porteur de SCOT (Métropole Savoie) très engagés dans la démarche, aux cotés des deux PNR atout : un contrat de corridor biologique établi entre Métropole Savoie et la Région Rhône-Alpes ; des études préalables réalisées par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie limites : liées aux contraintes spécifiques au corridor (aménagements linéaires : autoroute, voie ferrée, routes, urbanisation proche de Chambéry + axe de développement Genève – Valence</i>
DIMENSION EUROPEENNE EVENTUELLE	<i>Il s'agit d'un grand corridor intégré au massif alpin</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>corridor concernant 2 Parcs naturels régionaux et non pas un seul territoire</i>
QUAND ?	<i>2010 – 2013</i>
OU ?	<i>Département de la Savoie Communes du corridor dont quelques communes des 2 PNR</i>
QUI ?	Métropole Savoie : 04 79 62 91 28 Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie : André MIQUET : 04 79 25 20 32 PNR : Jean-François LOPEZ jf.lopez@parcdesbauges.com Parc naturel régional du Massif des Bauges : 04 79 54 86 40



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Une Maison Faune Flore pour mieux accompagner et guider les habitants et visiteurs du Parc à mieux découvrir le patrimoine naturel du Massif

POUR QUI ?	<i>Habitants et visiteurs du Parc</i>
POURQUOI ?	<i>La Maison Faune Flore à Ecole accueille tous les visiteurs pour leur donner des clés de compréhension interactives de la biodiversité du Parc, en les invitant à la découverte de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges, à proximité Exposition permanente tout public avec jeux interactifs à destination des enfants Exposition temporaire en extérieur sur les loisirs de nature dans les Bauges</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>Atout : accueil du public avec médiation (présence permanente à l'accueil ou en été, médiation pour l'exposition temporaire) ; événements grand public ; animations pour les enfants Limite : renouvellement des expositions, difficulté pour attirer davantage de public</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>La Maison Faune Flore comporte des bureaux accueillant les 3 gestionnaires de la RNCFS : Parc, ONF et ONCFS</i>
QUAND ?	<i>été 2010</i>
OU ?	<i>Maison Faune Flore à Ecole, Parc naturel régional du Massif des Bauges</i>
QUI ?	<i>Murielle DARVEY m.darvey@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40</i>



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Accompagner les communes et ensembles de communes du Parc volontaires pour la rédaction et la mise en place de « Schémas de circulation des engins motorisés »

POUR QUI ?	<i>Communes ; usagers des pistes et chemins du Parc ; propriétaires et ayant droit des parcelles desservies ;</i>
POURQUOI ?	<i>Faire appliquer la loi ainsi que la Charte du Parc en la matière, qui réaffirme que les sports motorisés, n'ont pas vocation à être développés, sur un plan touristique sur l'ensemble du territoire du Parc, car ils sont en contradiction avec la vocation dominante de ressourcement, fondée sur la préservation durable des patrimoines et des ressources et sur le respect des autres usagers. Le Parc s'est engagé très volontairement pour réaliser les plans de circulation des 64 communes durant la Charte 2008 / 2019.</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>Atout : un accompagnement ciblé par commune ou ensemble de communes avec un ingénierie mise à disposition Limite : le volontariat des communes</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>un accompagnement pour animer la démarche avec tous les acteurs concernés, un accompagnement juridique pour la rédaction d'arrêtés municipaux, un plan d'actions chiffré pour la mise en place du plan de circulation</i>
QUAND ?	<i>2010</i>
OU ?	<i>Ensemble du territoire du Parc naturel régional du Massif des Bauges, dans la limite des communes volontaires</i>
QUI ?	<i>Jean-François LOPEZ jf.lopez@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40</i>



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Des contrats pour installer des ruches aux abords de prairies fleuries et maintenir biodiversité et populations d'abeilles

POUR QUI ?	<i>apiculteurs, agriculteurs, collectivités, habitants, consommateurs</i>
POURQUOI ?	<i>reconnaître le rôle des apiculteurs dans les questions de biodiversité, rapprocher apiculteurs et agriculteurs pour en faire des alliés de la biodiversité, promouvoir la filière apicole du massif</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>atout : image positive de l'apiculture atout : offre alimentaire pour les abeilles encore très présente du fait de systèmes agro-pastoraux extensifs limite : nombre d'apiculteurs restreint / difficultés économiques</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>Rapprochement entre apiculteurs et agriculteurs</i>
QUAND ?	<i>printemps – automne 2010</i>
OU ?	<i>Parc naturel régional du Massif des Bauges</i>
QUI ?	<i>Camille BOISSET : c.boisset@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40</i>



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Suivre et partager la connaissance sur la nidification des populations de Faucon pèlerin et d'Aigle royal du Massif

POUR QUI ?	<i>Naturalistes, pratiquants de vol libre, parapente, escalade Observateurs de sites de nidification organisés en binômes : naturalistes / sportifs</i>
POURQUOI ?	<i>Connaître et suivre les sites de nidification des deux espèces Préserver ce patrimoine Partager cette connaissance Prévenir des dérangements par les pratiques sportives en responsabilisant les pratiquants</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>Atout : partage de connaissance et responsabilisation partagée entre naturalistes et pratiquants des sports pouvant impacter ce patrimoine</i>
DIMENSION EUROPEENNE EVENTUELLE	<i>Utilisation des données pour suivi de ZPS</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>Opération organisée avec les associations naturalistes : LPO et CORA et des clubs de pratiquants de pratiques sportives concernées par les rapaces rupestres</i>
QUAND ?	<i>de février à juillet 2010</i>
OU ?	<i>Tout le massif des Bauges</i>
QUI ?	<i>Julie FRACHON j.frachon@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40</i>



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Suivre et évaluer des populations d'espèces végétales de l'Annexe 2 de la Directive Habitats : Sabot de Vénus, Chardon bleu,

POUR QUI ?	<i>Commission européenne, MEEDDM, agriculteurs gestionnaires des alpages, forestiers, grand public</i>
POURQUOI ?	<i>Le PNR du Massif des Bauges a une grande responsabilité vis à vis de des 3 espèces du fait de populations importantes Responsabilité très grande pour la Potentille du Dauphiné</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>Atout : espèces prestigieuses Limites : discrétion nécessaire sur les stations de ces espèces</i>
DIMENSION EUROPEENNE EVENTUELLE	<i>espèces de l'Annexe 2 de la Directive européenne Habitats – responsabilité de la France dans la préservation de ces espèces</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>Des mesures de gestion adaptées à la conservation de ces espèces avec agriculteurs et forestiers</i>
QUAND ?	<i>juin à août 2010</i>
OU ?	<i>Parc naturel régional du Massif des Bauges</i>
QUI ?	<i>Jean-François LOPEZ : jf.lopez@parcdesbauges.com 04 79 54 86 40</i>



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Un jeu de rôle avec des collégiens pour discuter de la conservation d'un site Natura 2000 : la tourbière des Creusates

POUR QUI ?	<i>Élèves des collèges du Parc</i>
POURQUOI ?	<i>Pour faire prendre conscience aux futurs citoyens du Parc de la richesse et de la fragilité des tourbières</i>
ATOUTS ET LIMITES	<i>Atout : un site facilement accessible ; une gestion concertée avec les propriétaires et le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie</i> <i>Limites : un site fragile à ne pas sur-fréquenter</i>
DIMENSION EUROPEENNE EVENTUELLE	<i>site Natura 2000</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>concilier les pratiques sur ce site : tourisme (pistes de ski de fond, balades en été), alpages, droits des propriétaires</i>
QUAND ?	<i>mai et juin 2010</i>
OU ?	<i>Parc naturel régional du Massif des Bauges</i>
QUI ?	<i>Julie HIGEL j.higel@parcdesbauges.com</i> 04 79 54 86 40



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Promouvoir l'entretien et le renouvellement des vergers de plein vent Promouvoir des espèces locales adaptées dans la plantation des haies

POUR QUI ?	<i>Habitants et visiteurs du Parc</i>
POURQUOI ?	<p><i>Les vergers traditionnels de haute-tige, composés de variétés anciennes et traditionnelles adaptées au terroir, disparaissent pour 3 raisons essentielles : augmentation des surfaces d'herbe à faucher ; inadaptation des fruits produits à la demande moderne du marché, perte des savoir faire liés à ce patrimoine</i></p> <p><i>Les haies entourant les habitations ont été et sont encore composées assez souvent avec des espèces non autochtones, inadaptées sur plusieurs plans dont l'intégration paysagère</i></p> <p><i>Le Parc conduit des actions pour revaloriser les vergers de plein vent et les haies autochtones, qui participent à la biodiversité ordinaire</i></p>
ATOUTS ET LIMITES	<p><i>atout : les arbres et fruits des variétés anciennes : un capital de sympathie important ; une recherche de jus de fruits locaux de meilleure saveur que les produits du marché</i></p> <p><i>limite : une perte des savoir-faire ; une mobilisation nécessaire des propriétaires des vergers ; des pratiques à faire évoluer concernant les haies</i></p>
DIMENSION EUROPEENNE EVENTUELLE	<i>programme INTERREG avec Italie</i>
PLUS-VALUE PARC	<i>Vergers : une expérience de 3 années de vente d'arbres greffés en variétés anciennes ; un programme INTEREG avec des partenaires italiens pour inventer de futures formes de valorisation des fruits</i>
QUAND ?	<p><i>3 avril : stage entretien des arbres fruitiers + greffe</i></p> <p><i>formation médiateurs fruitiers en cours d'année</i></p> <p><i>colloque de restitution programme Interreg : 15 et 16 octobre 2010</i></p>
OU ?	<i>Parc naturel régional du Massif des Bauges</i>
QUI ?	<p><i>Silvia ALA : s.ala@parcdesbauges.com</i></p> <p>04 79 54 86 40</p>